L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI, 5 NOVEMBRE 1889.

Ventes de Propriétés Foncières

POUR

TAXES DE VILLE.

La Ville de la Nouvelle-Orléans contre les contribuables en Défaut—Paroisse d'Orléans.

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siége la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 30me jour de Novembre A. D. 1889, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les Propriétés foncières sur lesquelles il est dû au département des taxes à la ville de la Nouvelle-Orléans dans le but d'assurer le paiement des taxes impayées de 1879 à 1887, inclusivement, ensemble l'intérêt qui les grève à partir de la date où les contribuables ont été délinquants à raison de 10 pour cent par an jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut en délinquence, le montant des taxes, dues sur chacun d'eux d'après l'assessment des dites années, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

GREEN, Vve JOHN—
4329 Pour taxes de ville des années 1880, $1 10; 1881, 3 35; 1882, 9 59; 1883, 6 0; 1884, 6 60; 1885, 7 63; 1886, 6 60; 1887, 6 60.
Montant à..............................$60 72
Cinq lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 33, 37, 38, 39 et 40, dans l'îlet [illegible], bornés par les rues Urquhart, State, St-Charles et la ligne de Burthéville, mesurant 150 pieds de face à la rue State sur 148 pieds de profondeur.

GREEN, Vve JOHN—
4331 Pour taxes de ville des années 1880, [illegible]; 1881, 7 14; 1882, 12 70; 1883, 9 00; 1884, 9 00; 1885, 10 16; 1886, 6 60; 1887, 6 60.
Montant à..............................$86 72
Douze lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos. 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89 et 90, dans l'îlet [illegible], bornés par les rues Upperline, State, St-Charles et la ligne de Burthéville, mesurant 240 pieds de face à la rue State sur 170 pieds de profondeur.

GREEN Vve JOHN—
432 Pour taxes de ville des années 1880, $7 28; 1881, 7 14; 1882, 12 70; 1883, 10; 1884, 10; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à..............................$90 02
Sept lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans désignés comme lots nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, dans l'îlet no 12, (Greenville) bornés par les rues Market, Elizabeth, Pia et Broadway, mesurant 210 pieds de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur.

GARDANNE, Mme J. H.—
4358 Pour taxes de ville des années 1880, $ 81; 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1883, 6; 1884, 6; 1885, 7 63.
Montant à..............................$39 14
Un îlet de terre, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme îlet No 661, borné par les rues Benedette, Lowerline, Quatorzième et Colapissa, mesurant 300 pieds de face sur une ligne et 204 pieds sur l'autre sur 216 pieds de profondeur sur une ligne et 204 pieds sur l'autre ligne.

GOMILLA, A. J.—
4570 Pour taxes de ville des années 1885, $254; 1886, 202.
Montant à..............................$456
Une portion de terre dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 90 bornée par les rues St-Charles, St-Patrick, l'avenue Henry Clay et la rue Edmond, mesurant 180 pieds de face à la rue St-Charles et 156 pieds dans le fond sur 366 pieds de profondeur d'un côté et 326 pieds 9 pouces et 3 lignes de l'autre.

GRISBAUM, CHAS.—
4650 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$16 10
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'îlet No 244 borné par les rues Pérdido, Rocheblave, Liberté et Lafayette, mesurant 24 pieds de face à la rue Pérdido sur 71 pieds de profondeur d'un côté et 70 pieds de l'autre.

GEWELLA, Mme CHARLES—
4697 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$12 11
Onze lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 9 à 17, 19 et 20 dans l'îlet No 462, bornés par les rues Delachaise, Foucher, St-Denis et Dryades, les lots Nos 9 et 10 mesurant chaque 28 pieds de face à la rue Delachaise sur 90 pieds de profondeur sur un côté et 101 pieds de l'autre, les lots Nos 11 à 17 mesurant chaque 28 pieds de face à la rue Foucher sur 107 pieds de profondeur, les lots Nos 19 et 20 mesurant chaque 28 pieds de face à la rue Foucher sur 90 pieds de profondeur d'un côté et 108 pieds de l'autre.

GLASER, ANNA M.—
4700 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$10 20
Quatre lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 7 à 10 dans l'îlet No 36, bornés par les rues Water, Tchoupitoulas, Constantinople et Austerlitz, mesurant 100 pieds de face à la rue Water sur 102 pieds de profondeur.

GAUDET, J.—
4702 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$6 06
Un lot de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 26 dans l'îlet No. 259, borné par les rues Bellecastle, Camp, Chestnut et Dufossat, mesurant 30 pieds de face à la rue Bellecastle sur 150 pieds de profondeur.

HERNANDEZ, EDWARD—
4750 Pour taxes de ville des années 1880, spéciale, $8 33; 1886, 60 60, 1887 60 60.
Montant à..............................$129 55
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 10 dans l'îlet No 132, borné par les rues Remparts, Ursulines, St-Philippe et St-Claude, mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur.

HUGONY, AUGUSTE—
4781 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$9 06
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 13 dans l'îlet No 219, borné par les rues Quartier, Hôpital, Rocheblave et Dorgenois, mesurant 24 pieds de face à la rue Quartier sur 104 pieds de profondeur.

HERO, GEO. A.—
48 6 Pour taxes de ville des années 1880, [illegible] 1882, 63 50; 1883, 40; 1884, 40; 1885, [illegible] 1886, 40 60; 1887, 40 60.
Montant à..............................$300 89
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 27 dans l'îlet No 190, borné par les rues Poeyfarré, Annunciation, Constance et Calliope, mesurant 25 pieds de face à la rue Poeyfarré sur 132 pieds de profondeur.

HALE, SUC. DE THOMAS—
4955 Pour taxes de ville de l'année 1881.
Montant à..............................$71 35
Trois lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 13 à 15 dans l'îlet No. 159, bornés par les rues D'Iard, Magazine, Poeyfarré et Camp, mesurant [illegible] pieds 6 pouces de face à la rue [illegible] sur 106 pieds de profondeur d'un côté et 128 pieds de l'autre.

HALE, SUC DE THOMAS—
4958 Pour taxes de ville de l'année 1881.
Montant à..............................$124 36
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 5 dans l'îlet No 114 borné par les rues Annunciation, Robin, Tchoupitoulas et Constance, formant l'encoignure des rues Annunciation et Tchoupitoulas, mesurant 57 pieds de face à la rue Annunciation sur 130 pieds de profondeur.

HALE, SUC. de THOMAS—
4960 Pour taxes de ville de l'année 1881.
Montant à..............................$124 00
Deux lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos. 1 et 2 dans l'îlet No. 161, bornés par les rues Magazine, Camp, Julia et St-Joseph, formant l'encoignure des rues Magazine et Julia, mesurant 41 pieds 6 pouces de face à la rue Magazine sur 98 pieds de profondeur.

HALE, SUC. de THOMAS—
4966 Pour taxes de ville de l'année 1881.
Montant à..............................$71 35
Deux lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 20 et 21 dans l'îlet No 161, bornés par les rues Camp, Magazine, Julia et St-Joseph, mesurant [illegible] pieds 6 pouces de face à la rue Camp sur 128 pieds de profondeur.

HALE, SUC. THOMAS—
4961 Pour taxes de ville de l'année 1881.
Montant à..............................$124 86
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'îlet No 121, borné par les rues Magazine, Tchoupitoulas, Macabea et Gravier, mesurant 22 pieds 8 pouces de face à la rue Magazine sur 80 pieds de profondeur.

HERMANN LOUIS—
4973 Pour taxes de ville des années 1881, [illegible]
Montant à..............................$401 64
Deux lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos [illegible] 42 et 43, dans l'îlet no 452, bornés par les rues Palmyre, Dorgenois, Broad et Bank, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Palmyre sur 120 pieds de profondeur.

HERMANN, LOUIS—
4974 Pour taxes de ville des années 1881, [illegible]
Montant à..............................$184 47
Six lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 6 à 11 ou 1 à 6 dans l'îlet No 452, bornés par les rues Broad, Palmyre, Dorgenois et Bank; le lot No 1 ou 11 formant l'encoignure des rues Broad et Palmyre et mesurant 30 pieds de face à la rue Broad sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos 2 à 10 ou 2 à 6 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Broad sur 120 pieds de profondeur.

HARTENSTEIN LOUIS—
4990 Pour taxes de ville des années 1881, $6 35; 1882, 9 53.
Montant à..............................$14 98
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 1, dans l'îlet No 1822, borné par les rues Français, Varin, Champs-Elysées et Magistrat, formant l'encoignure des rues Français et Varin et mesurant 32 pieds de face à la rue Français sur 104 pieds de profondeur.

HOLLINGHORSTE, WM et HALLING HORST—
4993 Pour taxes de ville des années 1881, [illegible]
Montant à..............................$63 22
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lot No 17 mesurant 6 arpents de face au Chemin de Gentilly, côté droit de la ville sur 80 arpents de profondeur.

HIGGINS, FRANK P.—
4966 Pour taxes de ville de l'année 1881.
Montant à..............................$60 36
Une portion de terre dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme partie des lots Nos 19 et 20 dans l'îlet No 112, bornée par les rues Laurel, Quatorzième, Constance et Treizième, formant l'encoignure des rues Laurel et Quatorzième et mesurant 102 pieds de face à la rue Quatorzième sur 56 pieds de profondeur.

HAFE, JAMES WM—
5006 Pour taxes de ville des années 1886, $67 15; 1883, 36 09.
Montant à..............................$88 13
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 24, dans l'îlet No 238, borné par les rues Rampart, Carondelet, Clio et Calliope, mesurant 22 pieds de face à la rue Rampart sur 127 pieds de profondeur.

HARRISON, R., G. STEWART ET ALS.—
5040 Pour taxes de ville de l'année 1882.
Montant à..............................$8 00
Quatre lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots nos 8 à 11, dans l'îlet no—, Leeburg, mesurant 180 pieds de face au chemin public, s'étendant à la plantation Tréparnier sur 120 pieds de profondeur.

HEUER, JOHN ou HUER—
5042 Pour taxes de ville des années 1883, $31 75; 1883, 20 60; 1884, 20 60; 1885, 23 40; 1886, 18 18; 1887, 18 18.
Montant à..............................$131 31
Un lot de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 17, dans l'îlet No 167, borné par les rues Laurel, Peniston, Constance et Général Taylor, formant l'encoignure des rues Laurel et Peniston mesurant 29 pieds de face à la rue Laurel sur 115 pieds de profondeur.

HOLTZ ou HOLZ, JOS—
5045 Pour taxes de ville des années 1885, $33 03; 1886, 36 36; 1887, 36 36.
Montant à..............................$85 54
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 12, dans l'îlet no. 208, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Berrett et Polymnie, mesurant 25 pieds de face à la rue St-Charles sur 113 pieds de profondeur.

HEATHERTON, THOS. M.—
5093 Pour taxes de ville des années 1884, $10 00; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à..............................$42 90
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'îlet no 320, borné par les rues Franklin, Lafayette, Liberté et Girod, mesurant 24 pieds 11 pouces de face à la rue Franklin sur 120 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur.

HAZLAUER, SOPHIA Mme—
5131 Pour taxes de ville des années 1884, $12; 1885, 15 24; 1886, 12 12.
Montant à..............................$39 36
Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 11 dans l'îlet No. 250, borné par les rues Philip, Dryades, Lasséné et Jackson, mesurant 32 pieds 7 pouces de face à la rue Philip sur 128 pieds 7 pouces de profondeur.

HOSSCH, Vve GEO.—
5134 Pour taxes de ville de l'année 1885.
Montant à..............................$10 30
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 20 dans l'îlet No. 10, borné par les rues Josephine, Laurel, Constance et Jackson, mesurant 30 pieds de face à la rue Josephine sur 120 pieds de profondeur.

HEARSEY, Mme HENRY J.—
5253 Pour taxes de ville des années 1886, 12 1.; 1887 12 12.
Montant à..............................$24 24
Deux lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos. 13 et 14, dans l'îlet No 341 bornés par rues St-Philippe, Broad, Dorgenois et Dumaine, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue St-Philippe sur 120 pieds de profondeur.

HEARSEY, Mme HENRY J.
5254 Pour taxes de ville des années 1886, $44 44; 1887, 44 44.
Montant à..............................$92 88
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lots Nos 19 et 20, dans l'îlet No 311, borné par les rues Burgundy, Rampart, Dumaine et St-Philippe, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds de profondeur.

HOCHARY, Mme ELISE—
5293 Pour taxes de ville des années 1886, $10 10; 1887, 4 04.
Montant à..............................$14 14
Un lot de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 2 dans l'îlet no 22, borné par les rues Market, Calhoun, Peniston, Foucher et la rue Laurel (Bas ville), formant l'encoignure des rues Market et Calhoun et mesurant 25 pieds de face à la rue Market sur une ligne et 30 pieds sur l'autre sur 125 pieds de profondeur.

HART, MAURICE J.—
5330 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$40 40
Un lot de terre, dans le 1er district, de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 21 dans l'îlet No 150, borné par les rues Orange, Magazine, Camp et Race, mesurant 30 pieds de face à la rue Orange, sur 66 pieds de profondeur.

HUSSY ou HUSSEY, Mme M.—
5344 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$40 40
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 4 dans l'îlet No. 366, borné par la Promenade Triton (Octavia), les rues Baronne, Dryades et Julia, mesurant 30 pieds de face à la Promenade Triton (rue Delord) sur 120 pieds de profondeur.

HEHN, LIZETTE Mme—
5416 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$20 20
Cinq lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 5 à 9 dans l'îlet No 139 bornés par les rues Tchoupitoulas, Lyon, Jersey et Bordeaux, formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Lyon, mesurant 58 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 160 pieds de profondeur.

HILL, M.—
5419 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$6 06
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 14 dans l'îlet No 361, borné par les rues Colisée, Oberlin, Valmont et Lasséné, mesurant 31 pieds de face à la rue Colisée sur 120 pieds de profondeur.

HUBERT, ANDREW—
5490 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$16 06
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No [illegible] dans l'îlet No [illegible], borné par les rues Union, [illegible], mesurant 30 pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur.

IBOS, WESNER—
5519 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$12 12
Trois lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 8, 9 et 10, dans l'îlet No 1518, bornés par les rues Broad, Lebarge, Columbus et White; les lots Nos 8 et 9 mesurant 30 pieds de face à la rue Broad sur 109 pieds de profondeur; le lot No 10 mesurant 31 pieds de face à la rue Broad sur 150 pieds de profondeur.

INGRAHAM, HENRY C.—
5524 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$7 07
Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 21, dans l'îlet No 231, borné par les rues Quatorzième, Liberté, Howard et Treizième, mesurant 30 pieds de face à la rue Quatorzième sur 98 pieds de profondeur.

JAMES, Vve ALFRED ET WILLIS—
5590 Pour taxes de ville des années 1880, $6 36; 1881, 6 24; 1882, 11 11; 1883, 7 00; 1884, 7 00; 1885, 6 50; 1886, 7 07; 1887, 7 07.
Montant à..............................$60 75
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 12, dans l'îlet No 1019, borné par les rues Gentilly, Union, Espagnole et Liberté, mesurant 32 pieds de face à la rue Gentilly sur 120 pieds de profondeur.

JACQUET, ALFRED C.—
5621 Pour taxes de ville des années 1880, $9 11; 1881, 6 25; 1882, 15 35; 1883, 10 60; 1884, 10 60; 1885, 12 70; 1886, 10 10.
Montant à..............................$78 71
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos. 11 et 12, dans l'îlet No. 250, bornés par les rues Remparts, Bourgogne, Piété et Désiré, mesurant 72 pieds de face à la rue Remparts sur 160 pieds de profondeur.

JAUGERHAGAN, GEO.—
5636 Pour taxes de ville de l'année 1886.
Montant à..............................$10 68
Trois lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désignés comme lots Nos 18, 19 et 20, dans l'îlet No 209 bornés par les rues Cadiz, Camp, Chestnut et Valence, mesurant chaque 33 pieds de face à la rue Cadiz sur 120 pieds de profondeur.

JOSEPH, EUGENE—
5634 Pour taxes de ville des années 1880, $8 64; 1881, 5 35; 1883, 6; 1884, 6; 1885, 7 63; 1886, 6 06; 1887, 6 6.
Montant à..............................$40 73
Un lot de terre de cinq lots de terre dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lot No 12 et le fond des lots Nos 13, 14, 15, 16 et 17, dans l'îlet no. 164, borné par les rues Washington, Burdette, Plum et Quatrième; le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Plum sur 150 pieds de profondeur et le fond des lots Nos 13, 14, 15, 16 et 17 mesurant chaque 30 pieds de face sur 30 pieds de profondeur.

JAMISON S. et J. M. McINTOSH—
5640 1/2 Pour taxes de ville des années 1880, $7 26; 1881, 7 14; 1882, 12 70; 1883, 9 1884, 9 1885, 10 10; 1886, 8 08; 1887, 8 08.
Montant à..............................$80 44
Une portion de terre, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme l'îlet no 350, borné par les rues Léonidas, Monroe, Magellan et l'Hôpital mesurant 301 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

JEFFERSON CITY GAS LIGHT CO.—
5649 Pour taxes de ville de l'année 1886.
Montant à..............................$30 [illegible]
Une portion de terre dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme îlet No 228, bornée par les rues St-David, St-Patrick, Valence et Bordeaux.

JONES, WILLY ou WILLIS—
5677 Pour taxes de ville des années 1886, $6 35; 1886, 12 70; 1886, 10 10; [illegible] 10 10.
Montant à..............................$39 [illegible]
Un lot de terre, dans le 6me district, de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No. 30, borné par les rues Walnut, Ferdinand, Oliver et la propriété Foucher, mesurant 30 pieds de face à la rue Walnut sur 97 pieds de profondeur.

JAMISON, SAMUEL—
5690 Pour taxes de ville des années 1886, $49, 1884, 50; 1885, 50 50; 1886, 50 50; 1887, 50 50.
Montant à..............................$251 80
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No 7 dans l'îlet No 17 borné par les rues Fulton, Peters, Girod et Lafayette, mesurant 24 [illegible] pieds de face à la rue Fulton sur 112 pieds de profondeur.

JAMISON, SAMUEL—
5697 Pour taxes de ville des années 1887, $180, 1884, 180; 1886, 230 60; 1886, 202, 1887, 202.
Montant à..............................$992 00
Deux lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 2 et 3 dans l'îlet No 286, bornés par les rues Baronne, Dryades, la Promenade Triton et la rue Julia; le lot No 2 mesurant 26 pieds de face à la rue Baronne sur 140 pieds de profondeur, le lot No 3 mesurant 21 pieds de face à la rue Baronne sur 127 pieds de profondeur.

JAMISON, A. E. Mme—
5700 Pour taxes de ville des années 1883, $75 75; 1884, 75 00; 1885, 95 25; 1886, 75 75; 1887 75 75.
Montant à..............................$396 75
Une portion de terre, dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme partie du lot No 39, dans l'îlet No 286, bornée par la Promenade Triton, les rues Baronne, Dryades et Julia, mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la Promenade Triton sur 120 pieds de profondeur.

JAMISON, DAVID—
5727 Pour taxes de ville des années 1885, $654, 1886, 303, 1887, 303.
Montant à..............................$1260
Quatre lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 16 à 20 dans l'îlet No. 26 borné par les rues Fulton, Tchoupitoulas, Howard et Frank, les lots Nos 16 à 23 mesurant 157 pieds de face à la rue Fulton sur 110 pieds de profondeur, les lots Nos 23 à 26 formant l'encoignure des rues Peters et Tchoupitoulas et mesurant 90 pieds de face à la rue Fulton sur 110 pieds de profondeur.

JAMISON, DAVID—
5728 Pour taxes de ville des années 1885, $1,331, 1886, 1,313; 1887, 1,313.
Montant à..............................$3,946
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 17 dans l'îlet No 3 3, borné par les rues Canal, St-Charles, Carondelet et Commune, mesurant 28 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Canal sur 150 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

JUNG, FRANZ SUC. DE—
5754 Pour taxes de ville des années 1886, $20 32, 1886, 16 16 1887, 16 16.
Montant à..............................$52 64
Un lot de terre, dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot No 36, dans l'îlet No. 160, borné par les rues Laurel, Constance, Ursulines [illegible] mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 150 pieds de profondeur.

JUNKER, A. Vve—
5763 Pour taxes de ville des années 1886, $30 30, 1887, 30 30.
Montant à..............................$60 60
Quatre lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 à 4, dans l'îlet No 62, bornés par les rues Mother, Ann, Walnut, et Foucher, mesurant 200 pieds de face à la rue Mother sur 32 pieds de profondeur d'un côté et 36 pieds de l'autre.

JAMISON, Mme SAMUEL—
5770 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$444 40
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 5 dans l'îlet No 230, borné par les rues Carondelet, Perdido, Carroll et Poydras, formant l'encoignure des rues Carondelet et Perdido et mesurant 117 pieds de face à la rue Carondelet sur 21 pieds de profondeur.

JOYCE, MICHAEL—
5781 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$8 08
Deux lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos. 14 et 15 dans l'îlet No. 330, bornés par les rues Dumaine, Rocheblave, Dorgenois et St-Ann, le lot No 14 mesurant 45 pieds de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur sur une ligne et 112 de l'autre; le lot No 15 formant l'encoignure des rues Dumaine et Rocheblave et mesurant 27 pieds de face à la rue Dumaine sur 124 pieds de profondeur.

JAHREAU, NEWELL—
5782 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$42 12
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot No. 3 dans l'îlet No 170 borné par les rues Marais, Villeré, Ursulines et St-Philippe, mesurant 30 pieds de face à la rue Marais sur 95 pieds de profondeur.

JAUFFROID, CHAS—
5783 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$18 20
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 13 dans l'îlet No 100, borné par les rues Toulouse, Dauphine, Bourbon et St-Pierre, mesurant 30 pieds de face à la rue Toulouse sur 130 pieds de profondeur.

JONES, Dr STANHOPE—
5758 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$18 18
Dix huit lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No 303 borné par les rues Dupré, Gayoso, Toulouse et la Promenade Carondelet.

JURGENS, HENRY—
5790 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$36 36
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 4 dans les lots Nos 37 et 38 et als, borné par les rues Mathilde au Couvent des Ursulines, Peters et Dauphine, mesurant 150 pieds de face à la rue Dauphine sur 150 pieds de profondeur.

JURGENS HENRY—
5791 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$8 08
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'îlet No 303, borné par les rues Louisa, Clouet, Rampart et St-Claude, mesurant 30 pieds de face à la rue Louisa sur 130 pieds de profondeur.

KENNION, D. L.—
5843 Pour taxes de ville des années 1880, $10 03; 1881, 10 70; 1882, 19 08; 1883, 12; 1884, 12.
Montant à..............................$64 68
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No. 2 dans l'îlet No. 340, borné par les rues Dumaine, Dorgenois, Broad et St-Anne, mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 133 pieds de profondeur.

KERRY, JANE ou JEAN—
5865 Pour taxes de ville des années 1880, $12 73; 1881, 11 45; 1882, 22 23; 1883, 14; 1884, 6; 1885, 7 63; 1886, 6 06.
Montant à..............................$81 15
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 15 dans l'îlet no 501, borné par les rues Romain, Johnson, Columbus et Prieur, mesurant 31 pieds de face à la rue Romain sur 100 pieds de profondeur.

KLARER, RUDOLPH—
5877 Pour taxes de ville des années 1880, $6 46; 1881, 6 37; 1882, 9 55; 1883, 6 00; 1884, 6 00; 1885, 7 63; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à..............................$58 68
Deux lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 199 et 150, dans l'îlet No 1304, bornés par les rues Antonio, Bataye, St-Bernard et Vega.

KENNION, Mme D. L.—
5893 Pour taxes de ville des années 1880, $9 11; 1881, 6 25; 1882, 15 38; 1883, 10 10; 1884, 10 60; 1885, 12 70; 1886, 10 10.
Montant à..............................$96 81
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet no 1548, bornée par les rues Union, Hope, Frenchmen et Bard, formant l'encoignure des rues Union et Hope, mesurant 60 pieds de face à la rue Union sur 300 pieds de profondeur.

KONGSLER, GEORGE—
5948 Pour taxes de ville des années 1880, $6 46; 1881, 5 38; 1882, 9 53; 1883, 6; 1884, 6; 1885, 7 63; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à..............................$52 02
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots nos 3 et 4 dans l'îlet No. 1712, bornés par les rues Champs Elysées, Industrie, Frankie et Agriculture; le lot No 3 mesurant 64 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 134 pieds de profondeur; le lot No 4 formant l'encoignure des rues Champs-Elysées et Industrie et mesurant 64 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 134 pieds de profondeur.

KOBSEL, JACOB No 1—
5994 Pour taxes de ville des années 1880, $6 37; 1881, 6 24; 1882 11 11; 1883, 7; 1884, 7; 1885, 8 89; 1886, 7 07; 1887, 7 07.
Montant à..............................$60 75
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'îlet No 609, borné par les rues Peters, Robertson St-Ferdinand et Villeré, formant l'encoignure des rues Peters et Robertson et mesurant 28 pieds de face à la rue Peters sur 100 pieds de profondeur.

KLEINKEMPER, JOHN—
5801 Pour taxes de ville de l'année 1880, spéciale.
Montant à..............................$14 48
Six lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 15 à 20 dans l'îlet No 25, bornés par les rues Verret, Alix, Peters et Olivier; les lots Nos 15 à 19 mesurant 157 pieds 6 pouces de face à la rue Verret sur 165 pieds de profondeur, le lot No 20 formant l'encoignure des rues Verret et Alix et mesurant 32 pieds de face à la rue Verret sur 156 pieds de profondeur.

KRAMER, C.—
5960 Pour taxes de ville de l'année 1881.
Montant à..............................$44 37
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot No 12, dans l'îlet No 328, borné par les rues Prieur, Ursulines, Roman et St-Philippe, mesurant 30 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Ursulines et Prieur.

KRAMMER, CHAS.—
5961 Pour taxes de ville de l'année 1882.
Montant à..............................$34 [illegible]
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 15, dans l'îlet No 611, borné par les rues Orléans, Tonti, Rocheblave et Ste-Anne, mesurant 30 pieds de face à la rue Orléans sur 81 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur.

KRAMMER, CHAS.—
5962 Pour taxes de ville de l'année 1882.
Montant à..............................$44 89
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 1 dans l'îlet no 10, borné par les rues Marigny, Dauphine, Mandeville et Chartres, formant l'encoignure des rues Marigny et Dauphine et mesurant 64 pieds de face à la rue Marigny sur 64 pieds de profondeur.

KENNION, D. L.—
5983 Pour taxes de ville des années 1882, $19 05; 1883, 3; 1884, 2; 1885, 3 81; 1886, 3 04; 1887, 3 03.
Montant à..............................$34 92
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 22 dans l'îlet No. 1349, borné par les rues Onzaga, White, D'Abadie et Dupré, mesurant 128 pieds de face à la rue Onzaga sur 108 pieds de profondeur.

KERN, FRANZ—
5988 Pour taxes de ville des années 1882, $38 [illegible], 1883 [illegible], 1884, 14; 1885, 13 97; 1886, 11 11; 1887, 11 11.
Montant à..............................$94 42
Trois lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 17 18 et 19 dans l'îlet No 187, bornés par les rues Josephine, Magnolia, Ste-Antoine et Bertrand, mesurant 90 pieds de face à la rue Josephine sur 100 pieds de profondeur.

KERDY, Vve JACOB—
5998 Pour taxes de ville de l'année 1883.
Montant à..............................$37 [illegible]
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No 1 dans l'îlet no 138, borné par les rues Royale, Bourbon, Dauphine et Jourdan, formant l'encoignure des rues Royale et Bourbon et mesurant 34 pieds de face à la rue Royale sur 124 pieds 10 pouces de profondeur.

KERNAGHAN, WM A.—
6011 Pour taxes de ville des années 1883, $12, 1884, 12; 1885, 13 34; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à..............................$62 48
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 2 dans l'îlet No. 126, borné par les rues St-Pierre, St-Claude, Liberté et Orléans, mesurant 35 pieds de face à la rue St-Pierre sur 88 pieds de profondeur.

KENNEDY, THOMAS—
6016 Pour taxes de ville de l'année 1883.
Montant à..............................$9 00
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 13 dans l'îlet No 80, borné par les rues Ursulines, Bienvenu et Alix, mesurant 31 pieds de face à la rue Bienvenu sur 126 pieds de profondeur.

KENNAIR, STEPHEN—
6081 Pour taxes de ville des années 1884, $64, 1885, 45 73.
Montant à..............................$61 73
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 14 dans l'îlet No. 184, borné par les rues Robertson, Conti, Villeré et St-Louis, mesurant 22 pieds 5 pouces de face à la rue Robertson sur 90 pieds de profondeur sur la rue Conti, formant l'encoignure des rues Robertson et Conti.

KENNAN, EDWARD ou KENNA—
6030 Pour taxes de ville de l'année 1884.
Montant à..............................$12 00
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 2 dans l'îlet No 433, borné par les rues Broad, Dumaine, Dorgenois et Conti, formant l'encoignure des rues Broad et Dumaine et mesurant 104 pieds de face à la rue Broad sur 116 pieds de profondeur sur la rue Dumaine.

KATHMAN, Vve FRANCOISE—
6036 Pour taxes de ville des années 1884, $25 09, 1885, 40 68, 1886, 32 32, 1887, 32 32.
Montant à..............................$132 15
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'îlet No. 19, borné par les rues Gallatin, Quartier, Peters et Hôpital, formant l'encoignure des rues Gallatin et Quartier, mesurant 27 pieds de face à la rue Gallatin sur 56 pieds 3 pouces de profondeur sur la rue Quartier.

KRAMER, JOHN—
6060 Pour taxes de ville des années 1884, $12; 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à..............................$51 48
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'îlet No 209, borné par les rues Rocheblave, Tonti, la Promenade Carondelet et la rue St-Pierre, mesurant 28 pieds de face à la rue Rocheblave sur 110 pieds de profondeur.

KENNEDY, T. H.—
6066 Pour taxes de ville de l'année 1886.
Montant à..............................$40 10
Un îlet de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme l'îlet No 393, borné par les rues Dupré, Gayoso, St-Jean-Ursulines et Live Oak.

KERNAN, FERGUS—
6072 Pour taxes de ville des années 1886, $8 8; 1886, 12 12.
Montant à..............................$41 64
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 2 dans l'îlet No. 156 borné par les rues Dumaine, Bienville, Villeré et Robertson, mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 120 pieds de profondeur.

KER, ROBERT J.—
6078 Pour taxes de ville de l'année 1886.
Montant à..............................$40 40
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme les 36 lots dans l'îlet No 433, bornée par l'avenue Hagan, les rues Clark, Canal et Dumaine, mesurant 314 pieds de face à l'avenue Hagan sur 277 pieds de profondeur.

KER, ROBERT J.—
6080 Pour taxes de ville des années 1886, $12 12, 1887, 12 12.
Montant à..............................$24 24
Douze lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 dans l'îlet No. 241, bornés par l'avenue Hagan, les rues St-David, Toulouse et St-Pierre, les lots Nos 1 à 9 mesurant [illegible] pieds de face à l'avenue Hagan sur [illegible] profondeur, les lots Nos 10 à 12 mesurant [illegible] pieds de face à la rue St-Pierre sur [illegible] pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6084 Pour taxes de ville des années 1886, $12 12, 1887, 12 12.
Montant à..............................$24 24
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots 1 et 2, dans l'îlet No 307, bornés par les rues Tonti, St-Louis, Rocheblave et Conti, mesurant chacun 24 pieds de face à la rue St-Louis sur 100 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6085 Pour taxes de ville des années 1886, $8 08, 1887, 8 08.
Montant à..............................$16 16
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme moitié de l'îlet No 608, bornée par les rues Bergundy, St-Patrick, St-Louis et Conti, mesurant 141 pieds de face à la rue Bergundy sur 300 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6086 Pour taxes de ville des années 1886, $10 10, 1887 10 10.
Montant à..............................$20 20
Un îlet de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme îlet No. 270, borné par la rue St-Pierre, la Promenade Carondelet, les rues Galvez et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6087 Pour taxes de ville des années 1886, $8 04, 1887, 8 08.
Montant à..............................$16 16
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 10 dans l'îlet No 270, borné par la rue St-Pierre, la Promenade Carondelet, les rues Galvez et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6088 Pour taxes de ville des années 1886, $18 18, 1887, 18 18.
Montant à..............................$36 36
Deux lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 9 et 10 dans l'îlet No. 260, bornés par la Promenade Carondelet, les rues St-Louis, Alix, Galvez et Johnson, mesurant 60 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 120 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6089 Pour taxes de ville des années 1886, $8 08, 1887, 8 08.
Montant à..............................$16 16
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 3 dans l'îlet No. 261, borné par la rue St-Pierre, la Promenade Carondelet, les rues Miro et Johnson, mesurant 27 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 118 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6090 Pour taxes de ville des années 1886, $50 50, 1887, 50 50.
Montant à..............................$100 00
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lots Nos 10, 11 et 12 dans l'îlet no 261 borné par la rue St-Pierre, la Promenade Carondelet, les rues Miro et Galvez, mesurant 90 pieds de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6091 Pour taxes de ville des années 1886, $12 12, 1887, 12 12.
Montant à..............................$24 24
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 1 dans l'îlet No 262, borné par les rues Orléans, Galvez, St-Pierre et Miro, mesurant 30 pieds de face à la rue Orléans sur 97 pieds de profondeur sur la rue Galvez.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6092 Pour taxes de ville des années 1886, $8 08, 1887, 8 08.
Montant à..............................$16 16
Un lot de terre, dans le 3me district de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'îlet No 262, borné par les rues Orléans, St-Pierre, Miro et Galvez, mesurant 30 pieds de face à la rue Orléans sur 114 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6093 Pour taxes de ville des années 1886, $14 14, 1887, 14 14.
Montant à..............................$28 28
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 10 dans l'îlet No 262, borné par les rues Orléans, St-Pierre, Miro et Galvez, mesurant 30 pieds de face à la rue Orléans sur 114 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6094 Pour taxes de ville des années 1886, $14 14, 1887, 14 14.
Montant à..............................$28 28
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'îlet No 263, borné par les rues Orléans, St-Pierre, Galvez et Johnson, formant l'encoignure des rues St-Pierre et Galvez, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Pierre sur 97 pieds de profondeur sur la rue Galvez.

KLAR, LOUIS A.—
6097 Pour taxes de ville de l'année 1886.
Montant à..............................$30 30
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'îlet No 254 borné par les rues Hôpital, Prieur, Johnson et Quartier, formant l'encoignure des rues Hôpital et Prieur, mesurant 30 pieds de face à la rue Hôpital sur 120 pieds de profondeur sur la rue Prieur.

KERNAGHAN, W. A.—
6098 Pour taxes de ville des années 1886, $20 20, 1887, 20 20.
Montant à..............................$40 40
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 2 dans l'îlet No 280 borné par les rues Ursulines, Dorgenois, Rocheblave et Hôpital, formant l'encoignure des rues Ursulines et Dorgenois, mesurant 30 pieds de face à la rue Ursulines sur 88 pieds de profondeur.

KENNAIR, Jr, Vve MARIE—
6100 Pour taxes de ville des années 1886, $20 20, 1887, 20 20.
Montant à..............................$40 40
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No 1 dans l'îlet No 184 borné par les rues Conti, Robertson, St-Louis et Villeré, mesurant 30 pieds de face à la rue Conti sur 99 pieds de profondeur.

KENNA, EDWARD—
6126 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$10 10
Deux lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 20 et 21 dans l'îlet No 589, bornés par l'avenue Cleveland, les rues Rocheblave, Dorgenois et Canal, le lot No 20 mesurant [illegible] pieds de face à l'avenue Cleveland sur 120 pieds de profondeur, le lot No 21 mesurant 27 pieds de face à l'avenue Cleveland sur 96 pieds de profondeur.

KENNA, EDWARD—
6127 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$11 11
Deux lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 26 et 27 dans l'îlet No [illegible], bornés par l'avenue Cleveland, les rues Rocheblave, Dalcourt et Canal, mesurant chaque 27 pieds de face à l'avenue Cleveland sur [illegible] pieds de profondeur.

KERNAGHAN, WM A.—
6131 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à..............................$6 06
Six lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 19, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'îlet No 458, bornés par les rues Dumaine, Hagan, l'avenue Hagan et la rue Canal, formant l'encoignure des rues Dumaine et l'avenue Hagan et mesurant 180 pieds de face à la rue Dumaine sur 108 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telle partie de chacune des propriétés ci-dessus qui ne désigne chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une portion suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus petite portion de la dite propriété que tout acheteur à un enchérisseur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété, et en payant en outre vingt pour cent les dépens et la pénalité.

J. B. HARDY, Trésorier de la ville.

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs

La VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale

PRÉPARÉE AU BISMUTH

Par CH. FAY, Parfumeur

PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

Les petites misères de la vie!....

On sait s'il y en a de ces petits supplices qui nous taquinent à tout propos! Ainsi, la chaleur amène la soif.... Cette soif sèche le palais et irrite les gencives, qui prennent une sensibilité douloureuse.... Et on a beau apaiser la soif, la douleur aux gencives persiste. Incidemment, la supportable.... Le remède est bien simple.... Il faut avoir recours à l'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac, sur la première vertu de ce dentifrice et connu est de tonifier les muqueuses buccales et de les tenir en constant état de fraîcheur.

Se trouve à la Nouvelle-Orléans chez Mme Vve CHAS. TROUILLY, Parfumerie, 182 Canal street.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 4 novembre 1889.

COMPTOIR D'ECHANGE (CLEARINGHOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS

	Echanges.	Balances.
Jusqu'à cejour ce mois	$4,380,081 00	$683,083 00
Même temps le mois dernier	3,380,275 00	487,075 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

Monnaies — Souverains Victoria, $4 80 à [illegible]; 20-marcs, $4 75; 20-francs, $3 [illegible]; doubles aigles, $19 40 à 19 50; 25-pesetas espagnols, $4 70 à 4 [illegible]; [illegible] Mexicaines, [illegible]; piastres mexicaines [illegible]; monnaie américaine, 80c. par $; 5-francs, 90c; argent anglais, par £, $4 80 à 4 88; billets de la Banque d'Angleterre, $4 86 à 4 90; billets de la Banque de France, [illegible].

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue en bonne demande et ferme.

Papier commercial	....	8
do A1	....	[illegible]
Prêts sur garanties collatérales	....	[illegible]
Prêts do do	....	[illegible]
Papier hypothécaire	....	[illegible]

New-York—Taux de l'argent 7 pour cent.
Londres — Taux de la Banque d'Angleterre 5. consolidés 97 1/16 à 97 1/8; argent en lingots 42 [illegible], 2, 4 1/2 128.
Paris—Rentes 87.60.

CHANGE.

[illegible]—En—Commercial $84 [illegible]
Le STERLING est faible.
Commercial (60 jours) .... 472 1/2 à 479
Commercial (60 jours) 480
Les FRANCS sont faibles.
Francs de commerce (60 jours) 5 25 1/2
Francs de Banque (60 jours) 5 22 1/2
Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est [illegible].
Escompte des banques $1 50 à 1 25 d'escompte.
Escompte du Marché pair.
Les banques font des chèques au pair pour le [illegible].

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.

$4,000 Bons à prime.................. 142
Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.
6 actions de Union National Bank...... 136
$7,000 Bons à prime................. 142 1/2
[illegible]
[illegible] Louisiana Sucre Refining Co........
Appel de 2 p. m.
$700 Louisiana 4's.................... [illegible]
$4,000 Bons à prime.................. 142 1/2

Bourse Unifiée [illegible].

[illegible]

ACTIONS ET BONS.

Derniers cotes de N. O. Stock Exchange.

[illegible]

Loves & Cotton Press mort.	102	....	
Le Moniteur L. 1st mort.	100	....	
do 2d	102	....	
Cotton Exchange 1st mort.	104 1/2	105	
Consolidés et Warrants.			
State Warrants (vdie. 1884.)	50	....	
[illegible]	45	....	
do do do 1885	45	....	
do do do 1887	45	....	
do do do 1888	51	55	
Police Co	50	....	
School Co	....	40	
City Scrip, old	51	....	
do new	55	70	
[illegible]	35	40	
[illegible]	36	....	
[illegible]	10	30	
[illegible]	32 1/2	40	
[illegible]	37	50	
Unlisted Securities.			
Anne Keys Gold Mi'ng Co			
Plata Reina	1	1 1/2	1 1/2
Sunbeam	1	.05	.05
Mountain View	1	.15	.15
Georgiana	1	.05	....
Ryland	1	.05	.12
Lafayette Brewing Co.	100	83	....
Louisiana Brewing Co.	100	186	185
Pelican Brewing Co.	50	45	....
Southern Brewing Co.	100	425	....
Weckerling Brewing Co.	100	98 1/2	....
Sugar Exchange	140	175	

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Convenant à l'usage. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre supplément du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS

SUR PLACE.

Le Coton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 3,500 balles, comprenant 1,350 à arriver.

Le marché est ferme.

Les cotes basées sont de 1/16 à 1/8c plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	8 nom	7 15/16 nom
Ordinary	8 1/4	8 7/16
Good Ordinary	9	8 13/16
Low Middling	9 1/2	9 5/16
Middling	9 3/4	9 9/16
Good middling	9 15/16	[illegible]
Middling Fair	10 1/4	10 3/16
Fair	11 1/4	11 1/16

FUTURS.

Stables.

Janvier 9.59 à 9.60, février 9.65 à 9.66, mars 9.71 à 9.72, avril 9.78 à 9.79, mai 9.85 à 9.86; juin 9.90 à 9.92, juillet 9.96 à 10.00, août ——— à ———, septembre ——— à ———, octobre ——— à ———, novembre 9.51 à 9.53, décembre 9.51 à 9.52.
Les ventes comprennent 27,400 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 9 3/4; à Mobile 9 5/8; à Savannah 9 5/8; à Charleston à 9 3/4; à Wilmington 9 3/4; à Norfolk 9 7/8; à Baltimore 10 1/4; à Boston 10 1/4; à New-York 10 1/4; à Philadelphie ———; à Memphis 9 3/8; à Augusta 9 5/8.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Calme.

Coton: Middling Gulf 10 1/2.

FUTURS.

Stables.

Janvier 10.18 à 10.19, février 10.19 à 10.20, mars 10.27 à 10.28, avril 10.35 à 10.36, mai 10.42 à 10.43, juin 10.49 à 10.50, juillet 10.55 à 10.56, août 10.60 à 10.61, septembre ——— à ———, octobre ——— à ———, novembre 10.06 à 10.07, décembre 10.11 à 10.12.

MOUVEMENT DU COTON.

RECU NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 370,900 balles, même temps l'année dernière, 404,579 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 2,017,375 balles, même époque l'année dernière, 1,618,618 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 226,782 balles, même époque l'année dernière 212,[illegible] balles, de tous les ports des Etats-Unis, 1,279,200 balles, même époque l'année dernière, 987,[illegible] balles.

STOCK—A la Nouvelle-Orléans, 180,787 balles, même temps l'année dernière, 54,17[illegible] balles, dans tous les ports des Etats-Unis, 554,781 balles, même époque l'année dernière, 620,[illegible] balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Stable.
Coton—5 11/16 pour le Middling Américain.

FUTURS.

Fermes.

MARCHE DU HAVRE.

SUR PLACE.

Calme et stable.
Coton—72 f. pour le Bas Ordinaire sur place; 73 f. pour le Très Ordinaire sur place; 68 1/2 f. pour le Bas sur place.

FUTURS.

Montant.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

Vente 263 boucauts et 7,004 barils de sucre et 3,475 barils de mélasse.

Recettes [illegible] boucauts de sucre, 9,216 barils de sucre, 4,391 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Fort.

[illegible]

CENTRIFUGAL—Stable.

[illegible]

MELASSE—Open kettle stable.

[illegible]

CENTRIFUGAL—Stable.

[illegible]

NOUVEAU SIROP—[illegible]

RIZ.

Ventes—Sacs de brut ———; barils de [illegible]

Recettes — Sacs riz brut 3,764; barils riz [illegible]

RIZ ECALE—Stable.

Fancy	.... 8 à 5 1/2
Choice	.... [illegible]
Prime	.... [illegible]
Good	.... [illegible]
Fair	.... [illegible]
Ordinary	.... [illegible]
Common	.... [illegible]
No 2	.... [illegible]

RIZ BRUT—Calme.
Sacs de riz brut: $2 25 à 2 00.
RIZ POLI—$12 00 à 14 00.
SON—$10 00 à 11 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Cotes officielles de la Bourse:
FARINE—Faible.
Patente $4 60 à 4 75; extra fancy $4 15 à 4 25; fancy $3 75 à 4 00; choix $3 25 à 3 35; [illegible].
FARINE DE MAIS—$1 95 à 2 00.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patente $4 75 à 4 87 1/2 le baril; extra fancy $4 25 à 4 35, fancy $3 85 à 4 00. Minnesota flour, Straights $ 2 1/2 à 5 50; bakers $4 25 à 4 50; patente $5 50 à 5 75.
FARINE DE MAIS—$2 00 à 2 10.
CREAM MEAL—Choice $2 50 à 2 00.
GRITS—Choice $2 75.
HOMINY—$2 75 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.
OAT MEAL—Coarse $5 40; fin $5 25 le baril.
OAT FLAKES—$5 50 en caisses.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — On cote — à 42 pour le blanc, 44 à 45 pour le mêlé et nominal pour le jaune.
AVOINE — No 2 de — cent — à 29; choix 30 à 31; Red Rust Proof — à —.
SON — 77 1/2 à 78 1/2.
FOIN — ——— $12 00 à 14 00. Choice $15 50 à 16 00; Strictly Prime $14 00 à 15 00.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 3c de plus par boisseau, avoine 2 à 3c de plus par boisseau, son 5 à 8c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Cotes officielles de la Bourse pour les lots en gros.

Les provisions sont stables.
MESS PORK—$12 00 à 12 25.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4 1/2, à ——; short rib sides 6 1/4 à ——; long clear sides 6 1/4 à ——; short clear sides 6 1/2 à ——.
BACON—Epaules 5 1/4 à ——; short rib sides 6 3/4 à ——; long clear sides 6 3/4 à ——; short clear sides 6 7/8 à ——.
SAINDOUX—En tierçons, raffiné, 6 à 6 1/8; prime steam 7 1/2 à ——.
JAMBON—12 à 13.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros, les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de 1/4 à 1/2c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE.

PRODUITS DIVERS—Jambons—Pork, bbls—Prime mess $10 50 à 10 75; pig $12 75 à 11 00; extra extra and clear $8 75 à 9 00.
Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 6 à 6 1/2c; Breakfast bacon 6 1/2 à 8 1/2c; picnic hams 6 1/2 à 8 1/2c; [illegible] 9 1/2 à 10 1/2c; hams choice 11 1/4 à 13 1/4c.
Boeuf, bbls—Extra mess $— à $ 75, plate $— à 8 00; extra mess $6 75 à 7 00; mess $— — demi-baril—extra plate $4 50 à 4 75; extra mess $4 00; New York Fulton Market $6 50 à 6 75.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.
CAFE—Prime — à 20 1/2c; good — à 20c; fair — à 19c; ordinary 17 1/2c; common — à 16c la livre.
THE—Extra Formose, 35c à $1 00 la livre, choice to fine 40 à 50c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 50c à $1 00; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 25 à 50 gunpowder, fair to finest 30 à $1 20.
BEURRE—Western Creamery — Extra — à 26c; extra firsts 21 à 22; firsts 17 à 19; Western Dairy—Extra 12 1/2 à 16 extra firsts 12 1/2 à 13, fine 9 à 11. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York cream, fancy — à 11 1/4, Western Cheddar full cream — à 11; Young America's full cream — à 11; Western twins, full cream, fancy — à 10 1/4; Western flats, fancy full cream, — à 10 1/4.
SEL—De la Louisiane—City Course 70c; City Fine 80c; City Crushed 85c; Rock Salt [illegible] la 2. ton; [illegible] 1 1/2 à 5; selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 2c de plus par livre.
DU PAYS—Pommes rouges du Tennessee 3 à 3c la livre, de la Virginie $1 à $ [illegible]; pommes de la Californie $2 50 à [illegible]; poires de la Californie [illegible] [illegible] la livre. Oranges 5 à 10c, pommes [illegible] la livre; prunes de la Californie [illegible] la livre.
ETRANGERS — Les oranges de la Louisiane arrivent en meilleure condition, sont cotées $4 75 à 5 25 par baril. Citrons $3 50 à 4 00. Raisins de Malaga London Layers par boîte $2 50 à ——. Plantains 75c à $1 00, régimes. Figues nouvelles, en sac 1, 13c. Dattes par boîte 8 à 9c la livre. Figues sèches par [illegible] 8c. Pruneaux 7c la livre. Cerneaux 20 à 23c la livre. Noix du Brésil 9 à 10c la livre; Pecans 9 [illegible] à 10c. Noix de coco $35 00 par 1000, noix séches en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Lot $14 00 livré par ton.
Farine de graine de coton—ville et campagne—tourteau en sac 23 à $19 00 par ton, pour l'exportation $19 00 par ton.
Oil cake—$19 50 livré, $20 00 coulé par long ton f. o. b.
Huile de graine de coton (en gros et pour l'expédition)—Prime crude 28c livré le gallon le prix comprend y [illegible] inclus.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

Ces cotes représentent le prix en gros et bonnes. Les détaillants demandent 15 à 25c de plus par baril et 1/2 à 1c par livre en sus.
POMMES DE TERRE—$ —— à 1 25 le baril.
PATATES DOUCES — Ordinaires $—— à 1 25.
YAMS—$1 50 à 1 75.
OIGNONS—De l'Ouest $1 60 à 1 75 le baril.
AIL—De la Louisiane 25 à 30c la corde.
CHOUX—De l'Ouest [illegible] à 5c pièce par 100.
CHOUCROUTE—De l'Ouest $4 50 à 4 75 le baril.
HARICOTS—Choice Northern 3 1/4 à 3 3/4. Sac [illegible] choice — à —. New-York red kidney 7 à 7 1/4c. western white kidney 3 [illegible] [illegible] [illegible] à $.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus pour les petits lots par douzaine de volailles, et 1/2 à 1c de plus par livre de gibier ou d'œufs.
Poulets [illegible] de l'Ouest $4 00 à 4 50 la douzaine. [illegible] $3 50 à 3 50. [illegible] $4 50 à 5 50 [illegible] $7 00 à 10 00. [illegible].
[illegible] $1 50 à 2 00 [illegible] $1 50 à 2 00, canards $3 00 à 4 00, oies [illegible] à 6 50. Dindons [illegible].
ŒUFS—De l'Ouest 18 à 19c la douzaine. De la Louisiane 21 à 22c.
SUIF—4 1/2c la livre pour celui de la ville, 4 1/4 pour celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE—Prime pâleur à 21c la livre.
LAINE—Burry 10 à 12c la livre; Louisiane clean 18 à —— clear tube 19 à 20c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—No. livres et 30 livres et plus ——; [illegible] et peaux de vaches 25 à 28 livres 2c; kips, 18 à 25 livres 2c, peaux de veaux 1 à 18 livres 2c.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Secs salé 3 à 5 1/4c, dry salted 4 1/2 à 5c la livre.
PELLETERIE—Loutre — à —, castor — à —, pièce, loutre — à — pièce.
PEAUX—Chevreuil à 28c la livre, mouton 10 à 30c pièce, chèvre 10 à 20c.
MOUSSE — Mêlée 2 à 3 1/2c la livre; grise 1 à 1 1/2c, noire 2 à 3 1/2c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à $, cornes de vaches — à 2c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Bright leafs lugs 3 à 5. Leaf 5 1/2 à 11c. Cutting and Burley sorts lugs 4 1/2 à 12. Leaf 5 à 25.
TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 35c à $1 00, fine medium 35 à 45c; Bright quarters and ounces 11-inch 4's et 9's, 35 à 38c. Bright navy, 35 à 45c, navy natural leaf 50 à 60c, fine cut chewing 25 à 65c, granulated smoking 25 à 70c.
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à —— de plus par baril. Pitch, $1 75 à 2 00; goudron $2 00 à 2 00 le baril, $2 50 à ——, ——; baril. Résine D E F G $1 12 1/2 à $1 20, H $1 25; I $1 40, K $1 50, M $1 60, N $1 80; W G $2 25, W W $2 55. Esprits de térébenthine — à 44 1/2c. Jobbing 3 à 4c de plus le gallon.
TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots — Bagging, 1 1/2 livre 9 à 9 1/4c la verge, 2 livres 9 1/2, 1 1/2, 2 1/2 livres 11 à 11 1/4c; bailing twine 9 1/2 à 10c la livre.
COTTON BAGGING—Lane Mills — 13 1/2c par yard.
COTTON TIES—$1 12 1/2 le paquet.

CHARBON.

PITTSBURG—Famille 45c le baril, $4 00 le tonneau, Anthracite $9 50 à 10 00 le ton, baril 45c, steamers $4 00 le tonneau, en gros, $7 à 20c le baril.
ALABAMA—Splint pour familles 45c; Cannel pour familles 45c.; Montevallo 45c, le baril pour familles, Halmo pour familles 45c, chaque en car chaque $3 50 le ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon ——— 1 20 1 25
BRANDIES—Du pays, le gallon ——— 1 [illegible]
Peche-vieux, le gallon ——— [illegible]
Pommes ——— [illegible]
COGNAC—Importé — 1882, le gallon.
[illegible]

[illegible]

WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 à 95 de preuve, par gallon.
[illegible]

GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon.
[illegible]

VINS ROUGES—Californie ——
[illegible]

VINS BLANCS—Californie ——
[illegible]

CHAMPAGNE—Roederer, Carte Blanche, [illegible]
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay
[illegible]

QUINCAILLERIE.

[illegible]

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Specifications.

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—
[illegible]

FEUILLETON.

No 35. Commencé le 4 octobre.

LES

Deux Mariages

DE CÉCILE

—PAR—

V. VATTIER D'AMBROYSE.

TROISIÈME PARTIE.

La Revanche de Palmyre.

VIII

LAURA.

(Suite)

—On ne le sait jamais au juste, répondit [illegible], [illegible] Mme Lelarge en [illegible] un air froid. Mais je crois [illegible] calme, ouverte à son [illegible] [illegible], [illegible] air, elle viendra [illegible] le [illegible] chez elle, je [illegible] vu le rencontre chez elle; demain ou après-demain, au plus tard, il [illegible] sous le charme.

—Par exemple, ne lui parlez pas de Maxime Duterire. Jamais elle n'a pu souffrir ce brave garçon. En dessous bien, il n'y a pas eu [illegible] mais elle m'en [illegible] avant que je [illegible] pardes! Comprenez-vous cela?

Palmyre, cachant sa joie sous une indifférence apparente, demanda simplement ce qui [illegible] Mme Lelarge [illegible] ce [illegible] par Maxime!

—Pas du tout! Cependant, à cette époque, Laura, achevant à peine sa dix-septième année, belle, bien faite, et Maxime lui faisait la cour de très près. Elle ne voulait rien à attendre et restait fidèle à un étudiant, plus âgé que Maxime, [illegible] le marché, sans compter une [illegible] de [illegible].

—Voilà un goût assez original, dit Palmyre, pour soutenir la conversation.

—Laura est l'originalité en personne, vous en conviendrez après l'avoir vue; mais ne vous formalisez pas si elle vous interroge et se permet de vous donner des conseils. Vous trouverez profit pour la réussite de vos affaires, dans l'expérience de cette fille, très honnête à sa manière, je vous assure, et incapable de vous manquer de respect ou de vous [illegible].

—J'ai tant à cœur de réussir pour m'enfermer à quelques détails, au dehors de mes habitudes.

—Alors, tout ira bien.

Une demi-heure plus tard, Madeleine rentrait en compagnie de Laura, qui, par hasard, avait été prise de la velléité de passer cette la soirée chez elle.

Quoique depuis plus de sept ans Laura habitât le quartier Latin, elle était encore d'aspect assez et imposant.

A peine si son visage, dessiné comme celui de la Junon antique, portait une légère empreinte de fatigue. A peine si ses magnifiques cheveux paraissaient moins lustrés, ses yeux un peu moins brillants, sa taille orgueilleuse un peu amaigrie.

Rien en elle, au premier aspect, n'était propre à dévoiler sa condition sociale. Ses vêtements, sans être recherchés, étaient soignés et parfaitement portés. Son air, sa physionomie annonçaient la franchise et la fierté.

—Vous m'avez bien dérangée dans mes projets, madame Lelarge, dit-elle en entrant. Mais je vous obéis toujours, vous le savez. Me voici. Que désirez-vous?

En peu de mots, Mme Lelarge expliqua l'intention forgée par la prétendue Mme Bilay.

Laura réfléchissait.

—Votre cœur, madame, dit-elle enfin, est-elle à Paris depuis longtemps?

—Hélas! je ne sais pas même seulement qu'elle y soit. Cependant, tout me le fait croire.

Et Mme Bilay redit le portrait de sa sœur imaginaire. Elle eut soin d'y mêler, comme par inadvertance, le nom de Maxime.

—Vous connaissez Maxime Duterire! dit [illegible] Laura. Alors vous connaissez un franc....

La jeune fille s'arrêta. Mme Lelarge eut, à l'adresse de Palmyre, un mouvement d'épaules qui signifiait: "Ne vous l'avais-je pas dit?"

Palmyre feignait l'embarras. Elle balbutia que Maxime était son cousin et paraît avoir été de ramener l'[illegible] à son objet primitif. Laura l'y aida, promit de se renseigner et de venir, dès le lendemain soir, donner le premier résultat de ses démarches.

Le lendemain Palmyre s'était arrangée pour voir Laura en particulier. La jeune fille, naturellement, n'avait recueilli aucun indice. Elle revenait, assez fâchée de son échec, et Palmyre en parut fort affectée. Mais, par une transition dont l'habileté eut fait honneur au plus décidé des policiers, elle parla de Maxime et trouva moyen de demander à Laura l'explication de sa réticence de la veille.

—Elle est simple. Pardonnez-moi ma franchise, madame. Mais je crois, et rien ne m'ôtera cette conviction, que Maxime est un homme dont il faut se défier, un de ces cœurs sans scrupules qui ne reculeraient devant aucune manœuvre pour arriver à un but fixe.

—Auriez-vous des motifs de penser ainsi, mademoiselle? Votre jugement est sévère!

—J'ai plus d'un motif. Tout ce que je sais, tout ce que j'ai vu de l'existence de Maxime, à Paris, m'a inspiré une répulsion dont j'ai encore le ressentiment, lorsque son souvenir frappe mon esprit. Je n'ai, du reste, jamais caché mon opinion.

Palmyre se rapprocha de Laura, et bien bas, afin que ses paroles ne passent dans les oreilles par une autre oreille:

—Mademoiselle, dit-elle, j'ai lieu de penser comme vous. Certains indices m'ont donné à croire que Maxime, notre parent, cependant, est au fond de notre malheur. Je vous en prie, dites-moi tout ce que vous savez. Pour une affaire de cette sorte, la lueur en apparence la moins nécessaire peut, parfois, jeter un jour brillant et découvrir les choses les plus soigneusement cachées.

—Je n'aurais pas voulu parler de ces souvenirs pénibles. Mais je comprends, madame, votre chagrin, et désire vivement contribuer à le rendre moins durable.

....

Laura ne se retira qu'assez tard dans la soirée, donnant à Palmyre rendez-vous pour le lendemain de grand matin.

Très exactement, elle vint chercher la vieille fille et toutes deux furent absentes à peu près pendant la journée entière.

Lorsque Palmyre rentra à l'hôtel, elle semblait être fort heureuse.

—Vous avez eu de bonnes nouvelles? interrogea Mme Lelarge.

—Oui, oui. Je crois être maintenant sur la véritable trace.

—Ah! tant mieux! Tenez, voici une lettre arrivée ce matin. Elle vous donnera peut-être aussi quelque bonne indication.

Palmyre ouvrit la lettre avec empressement. Elle avait reconnu l'écriture de M. Desmaires, qui, depuis son séjour à Paris, il correspondait régulièrement avec elle.

La vieille fille s'attendait à lire les mots habituels, tracés à l'aide d'un chiffre particulier.

"Rien à vous signaler, tout dans l'état ordinaire."

Mais, cette fois, un grand changement avait eu lieu.

"Venez vite! disait la lettre. Venez, que vous ayez ou non découvert quelque chose. Le mariage est décidé. La comtesse est allée en vous savez. Le docteur dit, à qui veut l'entendre, que c'est chose faite, et l'heure vient de se rendre à la mairie, sans doute pour les publications."

Palmyre poussa un cri tellement effrayant que l'hôtesse en eut froid jusqu'au cœur.

Elle s'avança, tout émue, vers la vieille fille, dont le visage était devenu d'une pâleur cadavérique; mais, avant qu'elle eût pu lui prendre la main, Palmyre, comme une masse, tomba de toute sa hauteur.

Grand fut l'effroi de l'hôtesse. Elle appela au secours. En un moment, Palmyre fut portée dans sa chambre et déposée, toujours évanouie, sur son lit.

Parmi les jeunes gens accourus aux cris de Mme Lelarge, deux ou trois étudiaient la médecine. Ils pronostiquèrent une maladie grave et insistèrent de pratiquer une saignée, avant même l'arrivée du docteur.

Malgré les protestations de l'hôtesse, dont la confiance en leur habileté était médiocre, ils exécutèrent l'opération. La suite leur donna raison. Palmyre revint peu à peu à elle, et, quand le docteur appelé se présenta, il approuva tout, jugeant, lui aussi, que la vie de la malade avait été préservée.

Une fièvre violente se déclara. Palmyre, désespérée, dut rester clouée sur son lit, pendant que son esprit évoquait l'ardente image de Maxime et de Cécile, heureux l'un par l'autre.

La robuste constitution de la vieille fille dompta, néanmoins, le mal; mais près de trois semaines s'étaient écoulées lorsque, faible comme un enfant, motrice par une seule douleur, elle arriva à ces [illegible].

La première parole entendue lui apprit que le mariage venait d'avoir lieu.

De nouveau elle faillit tomber foudroyée. Remise, cependant, elle retrouva ses forces, et nous l'avons vue, brisée, haletante, crisper sa main sur le main de Cécile épouvantée; puis, repoussée par Maxime, jeter aux deux nouveaux époux le cri de son implacable haine!....

IX

CHEZ MADELEINE BOURDIN.

On n'a pas oublié que Madeleine Bourdin, la nourrice de M. de la Gérandaye, s'était retirée, après la mort de son cher maître, dans une petite maison située à peu de distance du château.

La vieille femme y vivait triste, solitaire, n'en sortait que pour aller aux offices ou bien pour renouveler les minces provisions nécessaires à ses besoins.

Le second mariage de Cécile lui avait causé une vive douleur. Elle aimait tant le petit Félix et craignait de le voir délaissé.

Pendant l'absence des nouveaux époux, Madeleine se rendait souvent chez Gilles Martin qui, seul, pouvait lui donner des nouvelles de l'enfant.

Gilles n'aimait pas la nourrice, car il lui reprochait, avec raison, d'avoir été la cause première des malheurs de Mme de la Gérandaye.

—Malheurs immérités! jurait le vieillard.

Comme sur ce point, pourtant, les idées de Madeleine avaient subi une certaine modification, Gilles n'était pas fâché de parler avec elle de sa jeune maîtresse et de son maître. Tous deux réservaient leur opinion sur Maxime, bien que les lettres de Catherine Martin continssent de lui un enthousiaste éloge.

Depuis le retour de la famille, Madeleine, naturellement, avait cessé ses visites. De temps en temps, Gilles se rendait chez elle; mais, bientôt, la marche lui devint impossible à cause des infirmités dont il était accablé.

Une autre personne visitait parfois la nourrice: Palmyre Fortin, qui surveillait elle-même les alentours du château de la Gérandaye, recueillait les moindres incidents.

Un soir, au moment où la pluie venait de tomber avec violence, Madeleine terminait les derniers rangements de son humble ménage, quand un pas précipité retentit sur le sable du petit jardin précédant la maison, et la porte fut heurtée par une main impatiente.

La vieille femme crut que Palmyre venait la voir, malgré l'inclémence du temps. Elle ôta la barre de bois, fermeture primitive des chaumières normandes, et resta paralysée d'étonnement.

Cécile, tenant un enfant dans ses bras, entrait chez elle.

—Madeleine, dit la jeune femme d'une voix éteinte par la fatigue et l'émotion, Madeleine, sauvez Félix!

Et elle tomba demi-morte sur le sol.

Madeleine ne pouvait en croire ni ses yeux, ni ses oreilles. Elle restait muette, hébétée; un gémissement poussé par l'enfant la rendit à la réalité.

S'emparant de Félix, elle le présenta à la flamme du foyer ranimée par quelques branches sèches.

L'enfant n'était qu'à demi-vêtu, roulé dans un grand châle trempé de pluie. En un tour de main, Madeleine l'eut enveloppé dans une couverture arrachée à son lit.

Le pauvre petit se laissait faire, sans parler, sans presque se plaindre, comme plongé en un profond anéantissement.

Sa mère regardait d'un œil atone Madeleine prendre ces soins. D'instant en instant, elle tournait la tête vers la porte, paraissant écouter les bruits du dehors. Madeleine comprit qu'un danger imminent menaçait la jeune femme et l'enfant.

Déposant Félix sur le lit, elle s'approcha de Cécile et s'efforça de la faire asseoir dans un vaste fauteuil en osier, placé au coin de la cheminée; elle n'y parvint qu'avec difficulté. Un peu de vin coupé d'eau chauffait pour son souper, elle en fit prendre quelques gorgées à la jeune mère, dont les forces parurent se ranimer.

—O Madeleine! Vous le sauverez, n'est-ce pas? supplia-t-elle.

—Mais quel malheur?....

Cécile étendit les mains vers son interlocutrice.

—Ne m'interrogez pas, murmura-t-elle. Je ne puis vous dire qu'une chose: la vie de Félix est menacée. Vous seule pouvez le défendre. Le voudrez-vous?

—Si je le voudrai! s'écria Madeleine avec chaleur. L'enfant de mon cher Armand! Dites, que dois-je faire?

—Je ne puis rester longtemps, on me découvrirait peut-être.... Ecoutez bien. Partez tout de suite. Allez chez votre cousine Florentine, à Rouen, et restez-y jusqu'à ce que je vous rappelle. Voici de l'argent, vous ne manquerez de rien.

—Mais....

—Ah! vous ne savez pas quelle horrible trame m'enveloppe. J'y succomberai, je le sais! Du moins, j'aurai sauvé mon enfant. Ne faut-il pas que le danger soit pressant pour que je me sépare de lui, pour que je le confie à vous, mon ennemie!.... Haïssez-moi encore, il n'importe! Vous aimiez bien Armand, vous vous dévouerez pour son fils!

—Je comprends, dit Madeleine d'une voix sourde, le fils riche d'Armand gêne le fils pauvre de M. Duterire.

—Parlez moins haut, je vous en supplie!.. Que Félix n'apprenne jamais!... A son âge, on peut déjà se rappeler.... Hélas! ajouta-t-elle en se tordant les mains, se rappeler!.... Quand il va mourir, peut-être.... Madeleine! je vous en conjure, ne vous fiez à personne. Préparez vous-même sa nourriture, ne le quittez pas d'un instant. On le tuerait dans mes bras, il sera sauvé dans les vôtres!

—Venez avec nous.

—Je ne le puis! je ne le puis! Il faut que je défende son héritage, il faut que je sauve un autre enfant, né, lui aussi, de mon sang. Je deviens folle.... Mon Dieu! quelle terrible destinée vous m'avez faite! Partez, Madeleine, partez! A minuit, vous pouvez prendre la voiture de ***. Il faut cacher vos traces. Faites un grand détour; si vous pouvez marcher longtemps, marchez, afin que personne en ville ne vous voie prendre la voiture et devine où vous allez. Seulement, maintenant, ne pensez plus que j'aie pu être une mauvaise mère!....

Madeleine fléchit le genou devant la jeune femme; elle prit sa main et la baisa.

—Armand vous aimait bien, madame. J'ai été, moi, aveugle et sourde à votre égard. Pardonnez, pardonnez! Ma vie est encore bonne à quelque chose, puisque je peux vous aider à sauver votre fils!

Un tressaillement nerveux secoua Cécile.

—J'oubliais, dit-elle fébrilement, vous ne pourrez porter l'enfant et il est trop faible encore pour se soutenir, pour marcher.

—Laissez-le moi sans crainte, madame. Je retrouve ma force d'autrefois. Je vous jure que personne ne saura où je suis allée. Si j'ai besoin d'aide, je peux me confier à mon neveu Julien. Vous le connaissez, c'est un brave cœur et il aimait autant que moi le pauvre Armand.

Cécile se jeta à genoux près de son fils.

—Mon Dieu, frappez-moi encore! dit-elle. Continuez à m'accabler, mais sauvez-le!

Longuement, elle embrassa l'enfant, toujours plongé dans une somnolence fiévreuse, ne pouvant se résigner à s'en séparer.

Le bruit du galop d'un cheval, lancé à fond de train sur la route, la rappela au sentiment du danger.

—Il est passé! dit-elle en respirant avec force, il va vers le château. Madeleine, au revoir! Je vous laisse la plus large part de mon cœur!

Elle embrassa l'enfant, le serra sur sa poitrine, pressa la main de la vieille femme et sortit en courant.

Rien ne l'arrêtait; les flaques d'eau, creusées par la pluie, inondaient ses vêtements, elle ne semblait pas s'en apercevoir. Toute fatigue était vaincue. La route disparaissait rapidement sous son pas léger.

Elle ne retournait pas à la Gérandaye. L'amour maternel avait éveillé en son âme une perspicacité qui lui dévoilait chaque danger pouvant menacer son fils. Sans hésitation, elle courait chez la comtesse de Tourgéville.

X

CHEZ MADAME DE TOURGÉVILLE.

Depuis que, malade, elle devait garder la chambre, la comtesse de Tourgéville restait levée très tard. Elle essayait, en lisant beaucoup, de combattre le repos forcé imposé à son activité.

Ce soir-là, cependant, elle s'était sentie nerveuse, mal disposée, et sa main s'étendait vers le cordon de la sonnette, pour donner le signal de son coucher, lorsque la femme de chambre entra tout effarée.

—Mme Duterire demande à parler à madame, dit-elle.

Ces mots étaient à peine prononcés que, pâle, couverte de boue, la visiteuse imprévue se présentait.

—Cécile! s'écria la malade.

D'un geste, la jeune femme congédia la servante, puis, ayant poussé le verrou intérieur, elle revint vers la comtesse, se jeta à ses pieds, laissa tomber sa tête sur ses genoux et éclata en sanglots.

—Mon enfant! ma pauvre enfant, qu'y a-t-il? interrogeait la malade anxieuse.

(A continuer.)